

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. LANDRY

La démographie de l'ancien Paris

Journal de la société statistique de Paris, tome 76 (1935), p. 34-45

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1935__76__34_0

© Société de statistique de Paris, 1935, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II

LA DÉMOGRAPHIE DE L'ANCIEN PARIS

I. — *La population.*

Pour esquisser la démographie de l'ancien Paris (puisque'il ne peut être question ici que d'une esquisse), je me placerai dans la période qui va de Richelieu et de Colbert à la Révolution.

Quelle était, à cette époque, la population de Paris?

Vauban, dans sa *Dîme royale* (1), indique, pour l'année 1694, le chiffre de 720.000 habitants, mais il s'empresse d'ajouter que ce chiffre lui semble exagéré.

Dans des manuscrits de la Bibliothèque nationale (2), qui paraissent dater du début du XVIII^e siècle, on lit : « Paris compte 800.000 habitants ». Moheau (3) donne le chiffre de 670.000, et Necker (4) parle de 640.000 à 680.000 habitants.

D'après un certain nombre de documents qui sont aux Archives nationales, dans un carton de la série « Comités des Assemblées » (5), Paris avait, en 1789, 524.186 habitants.

Ce chiffre n'est pas le résultat d'un recensement. On sait à peu près comment il a été obtenu (6).

C'est l'Assemblée des notables qui, en 1788, en vue de la convocation des États généraux, a réclamé une enquête détaillée sur la population du royaume (7). Il existe, concernant cette affaire, un rapport de Necker au Conseil, en date du 27 décembre 1788. L'enquête en question a consisté à demander aux autorités administratives compétentes des relevés des naissances, après quoi on a, pour chaque localité, multiplié un chiffre exprimant les naissances annuelles par un coefficient correspondant au rapport entre la population et les naissances. Ce coefficient fut 26.

Il est à remarquer que 524.186 est divisé exactement par 26. Toutefois le quotient, 20.161, ne correspond d'une manière exacte à aucun des chiffres de naissances annuelles enregistrés à Paris dans les quelques années qui ont précédé la Révolution. Mais il est très voisin de la moyenne des deux années 1786-1787, laquelle est 20.112,5.

Comme estimation de la population de Paris en 1789, le chiffre cité, 524.186, a dû constituer une approximation satisfaisante, peut-être légèrement inférieure à la réalité. Le recensement effectué en 1801 a donné pour Paris 547.756 habitants (8).

Remontant maintenant au XVII^e siècle, un document est particulièrement à retenir.

Ce document indique le nombre des maisons de Paris, puis le nombre des habitants; vient ensuite une esquisse de recensement professionnel, l'indication du nombre des hommes en état de porter les armes, enfin une ample étude des consommations de Paris et des possibilités de ravitaillement de la capitale.

(1) Deuxième partie, chap. 7, § 2.

(2) Mss. Joly de Fleury, 1428, *passim*.

(3) *Recherches et considérations sur la population de la France* (1778), livre I, chap. 6.

(4) *De l'administration des finances de la France* (1784), t. I, chap. 11.

(5) D IV bis, 47.

(6) Voir LEVASSEUR, *La population française*, t. I, p. 256, et DES CILLEULS, *La Michodière et la statistique de la population* (*Revue générale d'administration*, 1893).

(7) Aux notables réunis une première fois en 1787, Calonne avait communiqué une évaluation de la population du royaume où Paris était inscrit pour 600.000 habitants (Archives nationales, H 1444).

(8) Pendant la Révolution, deux recensements ont eu lieu. Le deuxième, effectué dans de meilleures conditions que le premier, et qui est de l'an V, a donné le chiffre de 551.347 habitants, sans compter les militaires et les non domiciliés (voir BRAESCH, *La commune du 10 août 1792*, chapitre I, § 1). — Il est à noter que l'estimation de 1789 a été faite d'après des relevés de naissances (dont il sera parlé plus loin) pour lesquels on agrégeait à Paris un certain nombre de paroisses *extra muros*. Les recensements de la période révolutionnaire et de 1801 n'ont certainement pas englobé ces paroisses.

Un auteur, René Fage, ayant trouvé le document dont il s'agit aux Archives nationales (1), a cru pouvoir avancer qu'il datait de 1649; il aurait été rédigé au moment de la Fronde, quand, après s'être battu dans Paris, on se battait autour de Paris.

Dans une autre copie du même document, qui se trouve à la Bibliothèque nationale (2), on lit une mention qui renverse cette hypothèse : « Le présent mémoire a été fait par le commandement de M. le cardinal de Richelieu par les commissaires ci-dessous nommés, en l'année 1637, après s'être informés pour cet effet... Signé : Fizeau, Gaigny..., commissaires au Châtelet de Paris ».

René Fage n'a pas connu cette copie, qui pourtant avait été reproduite par Boislisle dans son édition du mémoire de l'intendant Phélypeaux sur la généralité de Paris, parue en 1881. Mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est que l'*imprimatur* pour l'insertion de la note de René Fage dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques* (1907) a été donné par Boislisle lui-même !

1637, c'est l'année qui a suivi l'entrée des Espagnols à Corbie. On comprendra sans peine qu'au lendemain de cette alerte, dont on avait été si vivement ému, on se soit préoccupé de l'éventualité d'une attaque qui aurait pu être lancée contre Paris, ou d'un investissement de la capitale.

Notre document, si on le considère dans celle de ses parties qui concerne les subsistances, semble avoir été établi de la manière la plus sérieuse.

Pour ce qui est des indications initiales, elles sont tout à fait sommaires : « La ville et faubourgs de Paris peut contenir 20.300 ou 20.400 maisons; le nombre des habitants peut être de 412.000 à 415.000 ».

Le compte des maisons pouvait être fait assez facilement; on effectuait ce compte pour diverses fins, par exemple pour l'établissement du rôle des boues. Mais comment du nombre des maisons est-on passé à celui des habitants? Il est impossible de répondre à cette question. Ce que l'on peut noter, c'est que le rapport du premier nombre au second est comme de 1 à un peu plus de 20.

Malgré l'incertitude qui vient d'être signalée, il semble, vu les conditions dans lesquelles a été rédigé le document qui nous occupe, qu'il faille faire une certaine confiance à l'indication qu'il nous donne relativement à la population de Paris. Cette indication, d'ailleurs, apparaît vraisemblable si on la rapproche d'une part d'une estimation qu'on a faite concernant la population de Paris à l'avènement d'Henri IV (près de 400.000 habitants) (3), et d'autre part de l'estimation concernant la population de la même ville en 1789.

II. — *Comment la population s'accroissait.*

Si l'on suppose exacts les chiffres qui ont été donnés pour la population de Paris en 1637 et 1789, il y aurait eu entre ces deux dates, c'est-à-dire au cours d'une période de 152 ans, une augmentation de 26,7 %, faisant environ 111.000 habitants, soit 737 par an.

(1) R²56, chemise Guerre, pièce 39.

(2) Mss. Joly de Fleury, 1428, fol. 1. à 4.

(3) Voir LEVASSEUR, *ouv. cit.*, t. I, p. 290.

De quoi cette augmentation a-t-elle résulté? Trois points doivent être considérés successivement.

Il y a, en premier lieu, la balance des naissances et des décès.

Pour nous faire une idée de cette balance, nous avons une source très précieuse. A partir de 1670 il a été publié pour Paris, par ordre de Colbert, des états mensuels donnant, par paroisse, le nombre des baptêmes, des mariages et des mortuaires. Ces états ont paru de 1670 à 1675, puis de 1678 à septembre 1684. La publication en a été reprise en 1709, et s'est poursuivie ensuite sans interruption jusqu'au delà de 1789.

Pour la série du ^{xvii}e siècle, la Bibliothèque nationale possède une collection complète, sauf septembre et décembre 1673, laquelle provient des Bénédictins de Saint-Maur, maison des Blancs manteaux. Pour la série du ^{xviii}e siècle, la collection la plus importante, constituée par Grimperel, commissaire au Châtelet, est à la Bibliothèque de l'Institut. Elle va de 1713 à 1789 (1).

Une totalisation des baptêmes et des mortuaires portés aux états mensuels fait apparaître pour la période du ^{xvii}e siècle, soit en tout douze ans et sept mois, un excédent de 22.790 décès; mais il est à remarquer que dans la seconde partie de cette période (1678-1684) il y a eu quatre années, sur sept, qui ont été mauvaises ou même très mauvaises. La même totalisation, pour les 81 années du ^{xviii}e siècle, fait ressortir un excédent de 5.078 décès.

Il semble qu'on doive tenir pour assez exacts les relevés des états mensuels. Il était aisé aux curés de compter les baptêmes, les mariages et les enterrements dans leurs paroisses respectives. Fera-t-on remarquer que des enfants ont pu être baptisés deux fois? Lorsqu'un enfant était abandonné, s'il avait été baptisé déjà on avait généralement soin de mettre sur lui un extrait baptistaire.

La question à considérer en second lieu est celle des agrandissements de Paris.

Lorsqu'on parcourt la série des états mensuels, on constate que de temps en temps la liste des paroisses s'allonge. Sur la rive droite, viennent s'ajouter successivement aux paroisses tout d'abord inscrites : Chaillot, puis le Roule, puis la Chapelle, la Vilette, Belleville, enfin Montmartre. Sur la rive gauche, sont ajoutées une série de paroisses dont la principale, et la seule importante, est celle du Gros-Caillou.

Il apparaît que sur la rive gauche il n'y a pas eu d'agrandissement véritable de Paris : des paroisses nouvelles ont été créées sur le territoire des paroisses anciennes. Sur la rive droite, il en va autrement. Des paroisses *extra muros* ont été rattachées à Paris — en vue de la publication démographique dont il s'agit : on sait que l'annexion administrative de la Chapelle, par exemple, ou de Montmartre n'est intervenue qu'en 1860 —.

En quelle mesure les agrandissements dont il vient d'être parlé ont-ils contribué à cette augmentation de la population que je m'efforce d'expliquer?

(1) Des tableaux résumant les chiffres donnés par les états mensuels, ou établis d'après ces chiffres, se trouvent dans les vol. II et III des *Recherches statistiques sur la ville de Paris et le département de la Seine* (1823 et 1826).

La bonne méthode, ici, semble être de chercher à connaître la population que les paroisses ajoutées à Paris avaient, au moment où elles ont été inscrites dans les états mensuels. Pour les six paroisses de la rive droite qui ont été énumérées, soit que l'on relève dans des publications comme celles de Saugrain (1) le nombre de feux qu'elles comptaient, soit mieux encore que l'on se base sur les nombres des naissances qui sont indiqués pour elles dans les premiers états mensuels où on les voit figurer, on se persuade qu'au total on n'arrive pas à 10.000 habitants.

Reste, en troisième lieu, à faire la balance de l'immigration et de l'émigration parisiennes.

Si l'on voulait déterminer d'une façon exacte une pareille balance, il faudrait pouvoir compter toutes les personnes entrées à Paris et toutes les personnes sorties de Paris entre 1637 et 1789.

En éliminant, pour simplifier, les personnes qui, entre ces deux dates, sont entrées pour ressortir, ou inversement, il faudrait compter :

d'une part, les forains entrés à Paris, et morts dans cette ville entre 1637 et 1789, ou présents à Paris en 1789, plus les Parisiens absents en 1637 et rentrés ultérieurement;

d'autre part, les Parisiens sortis entre 1637 et 1789 pour mourir au dehors, ou qui n'étaient pas rentrés en 1789, plus les forains venus avant 1637 et partis ultérieurement.

Dans l'impossibilité d'établir un compte comme celui qui vient d'être indiqué, il convient d'envisager les choses d'une façon plus concrète. Je passerai ainsi en revue un certain nombre d'articles.

Il y a tout d'abord l'article des visiteurs et des voyageurs. Il s'agirait, si cela était faisable, de comparer la balance des forains en visite à Paris et des Parisiens en voyage au dehors, en 1637 et en 1789. Il est permis de supposer que cette balance, entre les deux dates, a dû varier dans un sens favorable à la population de Paris, car Paris a été de plus en plus visité par les provinciaux et les étrangers.

Parlons maintenant des entrées définitives. Il y a les enfants trouvés que l'on apportait du dehors : de la campagne, et même de localités très lointaines, des enfants arrivaient, transportés souvent par des voituriers à qui ils avaient été confiés. En 1779, on se plaignait d'en recevoir, venant de loin, plus de 2.000 par an (2). Necker se félicite d'avoir fait interdire le genre de transport dont il vient d'être parlé (3).

Il faut ensuite mentionner l'article des gens qui venaient s'établir à Paris pour y gagner leur vie dans toutes sortes de métiers.

En fait de sorties définitives, on doit noter en premier lieu celles des enfants mis en nourrice hors de la ville par leurs familles et morts en nourrice, ainsi que celles des enfants trouvés mis en nourrice ou en pension à la campagne — c'était le cas pour la plupart (4) —, et morts ainsi hors de Paris.

(1) *Dénombrement du royaume de France...* (la 1^{re} édition est de 1709).

(2) Voir LEVASSEUR, *ouv. cité*, t. I, p. 279.

(3) *Ouvrage cité*, t. III, chap. 16.

(4) Voir NECKER, *ibid.*

De ces envois d'enfants parisiens hors de la ville, et de la mortalité qui pouvait exister chez eux, ont parlé des auteurs comme Deparcieux, Buffon, Moheau (1). Mais les indications de fait qu'ils fournissent sont parfois manifestement inexactes (2), et les raisonnements qu'ils produisent apparaissent parfois comme discutables (3).

La donnée la plus intéressante, ici, se tire de la comparaison des deux tables de mortalité que Dupré de Saint-Maur a établies, d'une part pour un certain nombre de paroisses de la campagne, d'autre part pour un certain nombre de paroisses de Paris, et que Buffon a insérées dans son *Histoire naturelle*, en 1749.

Dupré de Saint-Maur a calculé que sur 13.189 décès, il s'en produisait, entre zéro et deux ans, 4.183 à Paris et 5.738 à la campagne. Comme le nombre annuel des morts à Paris, vers la fin de la première moitié du XVIII^e siècle, était en moyenne de 19.000 environ, on peut calculer que, sur la mortalité de zéro à deux ans, Paris économisait (ce n'était à la vérité qu'une économie apparente) quelque 2.200 décès du fait de ceux de ses enfants qui mouraient au dehors. Le chiffre des sorties définitives de Paris correspondant aux décès hors de Paris des enfants parisiens envoyés en nourrice par leurs parents ou par l'administration était certainement plus élevé, vu la mortalité plus forte chez les enfants ainsi placés.

Une mention doit être faite maintenant des soldats. Des Pommelles, en 1789, dit (4) que Paris fournissait annuellement 6.000 à 7.000 recrues. Parmi les Parisiens qui partaient ainsi au service, un bon nombre, sûrement, périssaient à la guerre, mouraient de maladie, s'installaient au loin une fois fini leur temps; et il ne faut pas oublier les déserteurs, car ils étaient nombreux dans l'armée française d'avant la Révolution (5).

Enfin, Paris fournissait certainement son contingent dans cette émigration à l'étranger pour laquelle Moheau fait un calcul (6) conduisant au chiffre net annuel (il s'agit de l'excédent de l'émigration et des personnes périées en mer sur les retours) de 8.000 environ.

Parmi les articles énumérés ci-dessus, il ne fait aucun doute que le plus important de beaucoup est celui des gens venus du dehors pour se fixer à Paris. C'est là certainement que se trouve l'explication principale de l'augmentation de la population parisienne, malgré les diverses causes de déperdition qui existaient pour cette population, et dont certaines n'étaient pas insignifiantes.

III. — *Mortalité et natalité.*

La mortalité de l'ancien Paris, envisagée dans la succession des années, marquait des variations parfois très fortes : c'est ainsi que dans l'année 1709,

(1) DEPARCIEUX, *Essai sur les probabilités de la durée de la vie humaine* (1746), pp. 70-71, 103, BUFFON, *Histoire naturelle, De l'homme*, dans l'étude intitulée *Des probabilités de la durée de la vie de l'homme*, MOHEAU, ouvr. cité, livre I, chap. 11, question 6.

(2) Deparcieux avance que 9.000 enfants parisiens meurent chaque année en nourrice.

(3) Voir le raisonnement de Buffon pour calculer la proportion des enfants de Paris nourris à la campagne (édition Geoffroy Saint-Hilaire, t. II, p. 745).

(4) Dans son *Tableau de la population de toutes les provinces de France...*, p. 33.

(5) D'après DES POMMELLES (ouvr. cité, p. 52), on en comptait environ 4.200 par an vers 1776; le nombre annuel était descendu par la suite à 3.045. Voir encore MOHEAU, ouvrage cité, livre I, chap. 12.

(6) Ouvrage cité, *ibid.*

l'année du terrible hiver, il a été enregistré, par rapport à la moyenne de l'époque, un surcroît de plus de 10.000 décès. Il est à noter toutefois qu'après 1742 il n'y a plus eu, jusqu'à la Révolution, une seule année vraiment mauvaise.

La variation de la mortalité selon les mois donne lieu à des remarques bizarres. On peut se demander pourquoi, dans la période 1670-1722, le mois le plus mauvais a 22,5 % de décès en plus du mois le meilleur, alors qu'en 1743-1762 l'écart correspondant est de 56 %. On n'aperçoit pas non plus comment il a pu se faire qu'entre 1670-1722 et 1723-1742 le nombre moyen des décès ait augmenté dans les cinq premiers mois de l'année (pour certains de ces mois dans une forte mesure), tandis qu'il y avait diminution dans les mois d'août, septembre, octobre et novembre.

D'après l'estimation que l'on peut faire de la population de Paris aux époques considérées, le taux de mortalité a dû être de l'ordre de 41 ‰ en 1670-1675 (il montera à environ 49 ‰ en 1678-1684; mais il a été signalé déjà que cette période a été particulièrement mauvaise). A la veille de la Révolution, il pouvait être de l'ordre de 38 ‰.

Des taux de mortalité ci-dessus, on peut tirer une estimation de la durée moyenne de la vie, puisque dans le temps dont il s'agit la population de Paris était à peu près stable — en ce sens que les données démographiques fondamentales (la mortalité et la fécondité aux différents âges) étaient sensiblement constantes —, et que cette population était, en même temps, à peu près stationnaire. Cette durée moyenne de la vie, compte non tenu des mortalités exceptionnelles, aurait été quelque chose comme vingt-quatre ans et demi, et plus tard vingt-six ans.

La natalité ne marquait pas, d'une année à l'autre, les mêmes variations que la mortalité. Les taux de natalité semblent avoir été à peu de chose près les mêmes que les taux de la mortalité : environ 41 ‰ au ^{xvii}e siècle et 38 vers la fin de l'ancien régime.

Il vient d'être parlé de l'égalité approximative des taux de mortalité et de natalité. Mais il convient de signaler que ces taux se trouvaient, si l'on peut ainsi parler, faussés en diverses manières, l'un et l'autre dans un sens favorable.

En ce qui concerne la natalité, je n'insisterai pas sur la possibilité, déjà signalée comme plutôt théorique, de doubles baptêmes, et sur la possibilité que l'on ait baptisé à Paris des enfants nés au dehors. Mais il y a les naissances d'enfants dont les mères n'étaient venues à Paris que pour y accoucher : sont-ce là vraiment des naissances parisiennes?

On a vu, d'autre part, que la mortalité de Paris était réduite, dans une mesure fort appréciable, du fait des enfants de la ville qui mouraient en nourrice au dehors.

Il faut enfin noter que l'affluence constante de personnes venant à Paris pour chercher à gagner leur vie dans la capitale, en grossissant dans la population parisienne la proportion des adultes jeunes, avait pour conséquence à la fois d'abaisser la mortalité et d'élever la natalité.

Il a été indiqué que les taux de mortalité d'une part, de natalité de l'autre, avaient subi, entre le temps de Colbert et la Révolution, une légère baisse.

Pour la mortalité, cette baisse est due à des progrès de la médecine et de l'hygiène. Moheau écrit (1) : « c'est encore un problème de savoir si la médecine détruit plus d'hommes qu'elle n'en sauve ». Pour les grandes villes comme Paris, il donne à sa question une réponse négative. Il signale, par ailleurs, les améliorations réalisées dans le domaine de l'hygiène publique.

En ce qui concerne la baisse de la natalité, l'explication est aisée à donner. Il s'était sans doute toujours trouvé des personnes (en petit nombre) pour restreindre leur progéniture en pratiquant la continence dans le mariage. C'est de cela certainement qu'il s'agit lorsque M^{me} de Sévigné, en 1672, écrit à sa fille : « Je suis ravie, ma bonne, que vous ne soyez pas grosse; j'en aime M. de Grignan de tout mon cœur. Mandez-moi si on doit cela à sa tempérance ou à sa véritable tendresse pour vous ». Mais au xviii^e siècle le « néo-malthusianisme » apparaît. Nous lisons chez Moheau (2) : « Les femmes riches... ne sont pas les seules qui regardent la propagation de l'espèce comme une duperie du vieux temps; déjà ces funestes secrets... ont pénétré dans les campagnes; on trompe la nature jusque dans les villages ». Necker (3) considère comme possible que la corruption des mœurs fasse descendre le nombre des naissances au-dessous de celui des décès; le danger, d'après lui, deviendra sérieux si cette corruption se répand à la campagne; et il aperçoit déjà des indices d'un coupable relâchement. Messance, qui dans un premier ouvrage, paru en 1766, avait soutenu que la fécondité était indépendante de la volonté (4), revenant sur le même sujet en 1788, a une formule saisissante, et très claire, pour indiquer par quelle méthode la dépravation limite les naissances (5). Ce que Moheau et Necker disent au sujet des campagnes marque suffisamment que le mal dont ces auteurs se préoccupaient était déjà installé dans une grande ville comme Paris.

Au sujet de la baisse de la natalité, il est à remarquer que si le taux de celle-ci est descendu comme de 41 à 38, le rapport des naissances aux mariages est descendu beaucoup plus. En effet, tandis que, au xviii^e siècle, il y avait pour un mariage environ cinq naissances (les naissances illégitimes comprises), à la veille de la Révolution il n'y en avait plus que quatre environ. Cette diminution du rapport des naissances aux mariages est plus significative que la diminution du taux de natalité. Quant à la discordance constatée, elle s'explique par le fait que la nuptialité, à Paris, a augmenté d'une façon très sensible dans la période envisagée (6).

IV. — Comparaisons.

Il y a lieu, tout d'abord, de comparer l'ancien Paris avec l'ancienne France.

Dans la période qui nous occupe, la natalité de Paris semble avoir été à peu

(1) Ouvrage cité, livre II, 2^e partie, chap. 16.

(2) Ouvrage cité, livre II, 2^e partie, chap. 7.

(3) Ouvrage cité, t. I, chap. 9.

(4) *Recherches sur la population des généralités d'Auvergne, de Lyon, de Rouen...* (1766), p. 143.

(5) *Nouvelles recherches sur la population de la France* (1788), p. 27. Messance, cependant, continue à croire que la nature, « avec du plus ou du moins », renversera tous les obstacles, pour arriver à son but, qui est de perpétuer l'espèce.

(6) Le nombre annuel moyen des mariages est de 3.633 dans la période 1670-1675, et de 5.232 en 1776-1788. L'accroissement qui se marque ici est nettement plus fort que celui de la population.

près pareille à celle de la France. La population devait faire, à Paris comme en France, 25 ou 26 fois le nombre annuel moyen des naissances, contrairement à l'opinion de beaucoup d'auteurs de l'époque qui croyaient que ce coefficient, pour une ville comme Paris, devait être augmenté (certains le portaient à 30).

En revanche, la mortalité parisienne était sensiblement plus forte que la mortalité de la France, puisqu'ici le coefficient est estimé par Necker, pour la France, à 29,6, ce qui correspondrait à un taux de mortalité de 33,8 ‰ (1).

L'examen des tables de mortalité de Dupré de Saint-Maur indique que c'était surtout dans l'enfance (la première enfance étant exceptée, pour la raison dont il a été parlé) et dans la vieillesse que la mortalité parisienne était supérieure.

Ce qui vient d'être dit de Paris était vrai de la plupart des capitales de l'Europe. Londres avait des excédents de décès, qui ont été étudiés et commentés par nombre d'auteurs (2). Pour d'autres capitales, des chiffres édifiants sont donnés par Süssmilch (3).

Cette mortalité anormale des capitales s'explique sans doute par des conditions d'hygiène moins bonnes que celles des pays auxquels elles appartenaient, et par des mœurs moins saines.

Transportons-nous maintenant dans le Paris d'aujourd'hui.

Il compte, comme l'on sait, pas bien loin de 3 millions d'habitants (4). C'est, par rapport à 1789, une croissance énorme. Elle a résulté, à la fois, d'excédents de naissance que l'on a enregistrés d'une façon presque continue depuis plus de cent ans, d'annexions très importantes qu'a faites la capitale, et d'une immigration qui a été très considérable.

Paris, au reste, n'est aujourd'hui que la partie centrale d'une agglomération à laquelle il convient de souligner qu'absolument rien ne correspondait dans l'ancien temps, agglomération qui dépasse la population de Paris de plus de 2 millions d'habitants, puisque le département de la Seine à lui seul, qui ne la comprend pas tout entière, atteint presque 5 millions d'habitants (5).

Que sont devenus les taux de mortalité et de natalité? L'un et l'autre marquent une baisse très profonde, puisque le taux de mortalité, qui jadis avoisinait 40 ‰, était, en 1933, de 12,9, et que du même niveau, le taux de natalité était descendu, en 1933, à 12,6.

Mais ces taux actuels appellent des commentaires. Comme la population de Paris, dans la période récente, a été très loin d'être stable et stationnaire, ils donnent de l'état démographique actuel de Paris une idée tout à fait inexacte.

Si la mortalité est, aujourd'hui, à Paris, de 12,9 ‰, cela veut-il dire que la durée moyenne de la vie, à Paris, soit de 1.000 : 12,9, c'est-à-dire de 77 ans? il s'en faut de beaucoup.

(1) Ouvrage cité, t. I, chap. 9. Moheau (ouv. cité, livre I, chap. 11, question 1) veut qu'en France, à la naissance, le « terme commun de la vie » soit vingt-cinq ou vingt-six ans : c'est une estimation certainement trop basse.

(2) Notamment Graunt, Petty, King, Davenant, dans des écrits parus de 1662 à 1698.

(3) *Die göttliche Ordnung in den Veränderungen des menschlichen Geschlechts..* (j'ai consulté la 4^e édit., parue en 1775).

(4) 2.891.020 au recensement de 1931.

(5) 4.933.855 en 1931.

Pour la France, dans la période 1920-1923, la durée moyenne de la vie était 54,1 ans. Des progrès ont été réalisés dans ces dernières années. Mais comme les mortalités des différents âges sont dans l'ensemble plus élevées pour Paris que pour la France (1), on peut estimer qu'en ce moment la durée de la vie n'atteint pas, à Paris, le chiffre cité plus haut. Si l'on devait rectifier le taux brut de mortalité, pour Paris, en supposant que la population parisienne soit distribuée par âges conformément à la table de survie qu'on déterminerait pour elle, c'est un taux d'environ 19 ‰ qu'on obtiendrait.

Que dire au sujet de la natalité? On constate qu'en 1933 le nombre des naissances par mariage (naissances illégitimes comprises) était de 1,28; en 1931, le rapport des naissances légitimes aux mariages est descendu au-dessous de 1.

On a calculé (2), pour 1928, le taux de reproduction nette à Paris, c'est-à-dire le nombre de filles que 1.000 filles nées à Paris en 1928 étaient destinées à mettre au monde, en supposant que restent constants les taux de mortalité et de fécondité existant à cette date : le taux obtenu a été 550. C'est, pour la sixième génération, c'est-à-dire dans l'espace de quelque 150 ans, la perspective d'une diminution du nombre des naissances comme de 1.000 à 50,3, autrement dit comme de 20 environ à 1.

Toujours en 1928, la reproduction brute, c'est-à-dire le nombre de filles que 1.000 filles naissant à Paris étaient destinées à mettre au monde en supposant qu'aucune d'elles ne dût mourir avant d'avoir passé l'âge où cesse la procréation, et en supposant d'autre part la constance des taux de fécondité par âges, était calculée à 683, ce qui donnerait la perspective d'une diminution du nombre des naissances, en 150 ans, comme de 1.000 à 148,5, autrement dit comme de 7 environ à 1.

Dans l'ancien Paris, la reproduction nette était environ de 1.000, puisque dans la population à peu près stable et stationnaire d'alors les naissances égalaient approximativement les décès. On peut estimer que la reproduction brute dépassait très largement 2.000, si l'on considère que d'après la table de mortalité de Duvillard, la vie probable (l'âge où une génération a perdu la moitié de son effectif) était en France, vers 1789, de vingt ans environ (3).

Ce sont des changements véritablement prodigieux qui, en moins d'un siècle et demi, se sont produits dans la démographie parisienne, comme aussi bien dans celle de la France (et il faudrait dire d'une grande partie du monde).

Dans ces changements, il y a un progrès immense : c'est l'allongement de la durée de la vie. Pour l'être humain qui naît aujourd'hui, on est fondé à espérer une durée de vie dépassant déjà sensiblement le double de ce qu'on pouvait espérer jadis. C'est l'individu qui bénéficie de ce progrès, que certainement personne, dans l'ancien temps, n'aurait conçu comme possible. Mais si nous considérons la collectivité, qui doit prétendre à la pérennité, nous constatons aujourd'hui à Paris, en France, et ailleurs, que du fait de la reproduction devenue déficitaire, cette pérennité n'est plus assurée; le remplacement des générations ne se fait plus : la collectivité parisienne, la collectivité française, pour ne parler que de celles-là, s'acheminent vers l'extinction.

(1) Voir, à ce sujet, l'*Annuaire statistique de la ville de Paris* pour 1929-1930, p. 97, et la *Statistique du mouvement de la population* (1931), 1^{re} partie, p. LXX.

(2) A la Statistique générale de la France.

(3) Voir LEVASSEUR, ouvrage cité, t. II, p. 295.

S'il faut, pour terminer, comparer le Paris d'aujourd'hui à la France d'aujourd'hui, on se rappellera qu'à Paris la vie moyenne est quelque peu plus courte que dans l'ensemble de la France. Nous constatons d'autre part que la reproduction y est très inférieure à celle de la France.

En 1928, tandis que les taux de reproduction nette et brute étaient pour Paris, comme il a été dit, 550 et 683, les mêmes taux, pour la France, étaient 894 et 1.125. Une situation analogue existe dans beaucoup de pays, en Europe notamment. Les capitales continuent à présenter un état démographique moins satisfaisant que celui des pays auxquels elles appartiennent; mais tandis que jadis leur démographie se distinguait par une mortalité supérieure, c'est, aujourd'hui, surtout sous le rapport de la natalité qu'elles se trouvent être dans des conditions plus mauvaises.

A. LANDRY.

DISCUSSION

M. le Président remercie et félicite très vivement le conférencier pour sa remarquable communication; l'attention passionnée avec laquelle elle a été écoutée est une preuve de son grand intérêt et de son exceptionnelle valeur. Avec des chiffres fort précis à l'appui, M. LANDRY a su nous montrer le grave péril que courent l'humanité et tout spécialement notre patrie — et que la masse ne soupçonne pas —, et nous faire bénéficier en un temps très court des résultats de travaux de longue haleine très considérables, poursuivis avec une compétence et une conscience admirables.

M. LEBLANC se demande si les anomalies constatées par le conférencier ne provenaient pas du fait qu'au ^{xvii}^e et au ^{xviii}^e siècles les registres de l'état civil étaient tenus par les paroisses. N'en résultait-il pas une absence de relevé des naissances et des décès pour les personnes qui n'étaient pas catholiques : les protestants et les israélites?

M. LANDRY répond que le nombre des juifs était tout à fait insignifiant. Les protestants étaient eux-mêmes très peu nombreux; les états mensuels, d'ailleurs, ont donné, dans certaines périodes, des chiffres pour les actes d'état civil les concernant.

M. Jean BOURDON ne prétend rien ajouter au très bel exposé qu'on vient d'entendre, mais seulement esquisser quelques-unes des nombreuses réflexions que suggère, comme à son habitude, M. LANDRY.

1^o Là où les recensements font défaut, on tente d'évaluer la population des villes par la superficie qu'elles occupent et l'accroissement de la population par l'accroissement de cette superficie. Or, Paris couvrait en 1652, sur la rive droite et dans les îles, 560 hectares et, sur la rive gauche, où l'enceinte médiévale avait été conservée, une surface minuscule : au total, moins de 700 hectares. Le mur des fermiers généraux, construit à la veille de la Révolution, englobait 3.437 hectares. La superficie avait quintuplé, mais les annexions n'avaient apporté qu'un très faible appoint à la population parisienne, dont l'accroissement total était resté modeste. On ne saurait imaginer démenti plus complet à un mode de recensement qui a été souvent employé. La raison de l'erreur est ici

apparente : le mur des fermiers généraux était un mur d'octroi où l'on a voulu enfermer toutes les habitations et tous les contribuables possibles, ce qui conduisait à englober aussi force terrains vagues. Mais bien d'autres causes ont pu produire ailleurs des effets analogues, et on n'a pas le droit de les supposer inexistantes parce que les documents ne nous les font pas connaître.

2^o Le faible accroissement de la population parisienne à cette époque n'est-il pas lié à son absence de rôle économique ? Comme l'a montré M. Léon Cahen, la navigation de la Seine au XVIII^e siècle apportait des marchandises à Paris et n'en emportait pas. C'est naturel, dira-t-on, car les produits industriels sont trop précieux pour être transportés par eau. C'est vrai, mais l'étude du commerce forain par roulage dans la région parisienne n'a presque pas montré non plus à M. Cahen d'exportations venues de la capitale : les étoffes notamment avaient été fabriquées dans d'autres centres. Le Paris du XVIII^e siècle, comme la Rome impériale, était un parasite des provinces : il consommait et ne produisait pas. Les fonctionnaires, les propriétaires terriens venus à Paris (quand ce n'était pas à Versailles) entretenaient une nombreuse domesticité et des artisans à leur service, au moyen des impôts et des fermages payés par les campagnes. Une telle population pouvait croître, avec les impôts et les fermages, mais dans des limites assez restreintes, et qui l'étaient d'autant plus qu'une partie de son noyau économique lui avait été enlevé par Versailles.

3^o Les populations des grandes villes actuelles vont à l'extinction un peu par excès de mortalité aux divers âges et surtout par insuffisance de fécondité. Aux XVII^e et XVIII^e siècles — et probablement aussi aux époques antérieures — elles allaient de même à l'extinction, mais d'un mouvement moins rapide et par des causes différentes. La fécondité par âges était moindre que dans les provinces, notamment à cause du grand nombre des célibataires, cependant encore assez forte. Mais la mortalité était énorme. Aussi l'excès des décès était-il ordinaire à Paris, comme l'a montré M. LANDRY, et il faudrait y ajouter les nombreux petits Parisiens morts dans les villages où on les envoyait en nourrice, et dont les registres parisiens notaient la naissance, mais non la disparition. On souhaiterait pouvoir étudier par comparaison d'autres villes du même temps. Ratisbonne présente un exemple très curieux : passée à la Réforme au XVI^e siècle, elle est revenue à son ancienne religion par extinction de la population protestante et immigration de paysans catholiques des environs. La différence des confessions permet ici de penser ce qu'on soupçonne ailleurs : la disparition des citadins et leur remplacement par des nouveaux venus.

M. LANDRY donne son assentiment aux intéressantes observations présentées par M. BOURDON ; il formule seulement une réserve concernant l'estimation de la fécondité dans l'ancien Paris.